



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

EAU POTABLE

**APPEL D'OFFRES OUVERT - ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES POUR LES
ETUDES D'AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE ET DIAGNOSTIC
TERRITORIAL MULTI-PRESSION - SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a lancé une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, ayant pour objet les études d'aires d'alimentation des captages de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et le diagnostic territorial multi-pression, sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaire s'exécutant par l'émission de bons de commande, pour une période initiale de 12 mois, reconductible tacitement 3 fois, et pour un montant maximum de 200 000 € HT par période,

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 10 février 2026, a jugé économiquement les plus avantageuses les offres des sociétés suivantes :

- Groupement STUDEIS (mandataire)/CPGF, dont le mandataire est situé à Mâcon (71000), 8 rue de la libération du 4 septembre, pour un montant de 32 554,30 € HT issu du détail quantitatif estimatif
- SAS AMODIAG ENVIRONNEMENT, sise à Prouvy (59121), ZAC Valenciennes Rouvignies – 9 avenue Marc Lefrancq, pour un montant de 45 420 € HT issu du détail quantitatif estimatif
- Groupement SAS ALLIANCE ENVIRONNEMENT EXPLOITATION (mandataire)/HYDRIAD EAU & ENVIRONNEMENT, dont le mandataire est situé à Lunel (34400), 130 rue Clément Ader, pour un montant de 39 275 € HT issu du détail quantitatif estimatif
- SCE, sise à Nantes (44200), 4 rue René Viviani, pour un montant de 36 900 € HT issu du détail quantitatif estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer l'accord-cadre multi-attributaire ayant pour objet les études d'aires d'alimentation des captages de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et le diagnostic territorial multi-pression, s'exécutant par l'émission de bons de commande, pour une période initiale de 12 mois, reconductible tacitement 3 fois, et pour un montant maximum de 200 000 € HT par période, avec les sociétés suivantes :

- Groupement STUDEIS (mandataire)/CPGF, dont le mandataire est situé à Mâcon (71000), 8 rue de la libération du 4 septembre,
- SAS AMODIAG ENVIRONNEMENT, sise à Prouvy (59121), ZAC Valenciennes Rouvignies – 9 avenue Marc Lefrancq,
- Groupement SAS ALLIANCE ENVIRONNEMENT EXPLOITATION (mandataire)/HYDRIAD EAU & ENVIRONNEMENT, dont le mandataire est situé à Lunel (34400), 130 rue Clément Ader,
- SCE, sise à Nantes (44200), 4 rue René Viviani.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 10 MARS 2026

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



SCAILLIEREZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 10 MARS 2026

Et de la publication le : 10 MARS 2026

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



SCAILLIEREZ Philippe